

Compte- rendu des réunions de quartiers des 26 et 27 avril 2024

Le 26 avril, il y avait 22 personnes et le 27 avril 21 personnes.

Préambule du maire

Nous venons à votre rencontre pour aborder vos problèmes au quotidien et essayer de les résoudre.

Pour que chacun ai un temps de parole il faudra que les questions se limitent à une ou deux par personne. Le but étant d'échanger.

Tout d'abord quelques informations générales sur divers sujets.

La **redevance incitative**, oui il nous faut mieux trier nos déchets c'est une évidence, valoriser ce qui peut l'être et freiner la consommation des matières premières, tout le monde sait qu'elles ne sont pas inépuisables. Cette redevance incitative, même si je sais qu'elle ne fait pas l'unanimité, est plus équitable puisqu'elle se base sur le nombre d'habitants et non plus sur la superficie des logements. Je crois sincèrement que nous devons progresser sur ce sujet.

Un autre sujet d'actualité la **gestion de l'eau potable** au quotidien :

La dernière facturation de l'eau a suscité des interrogations, nous avons demandé à la Saur de venir à votre rencontre pour des explications, j'espère que cela a été le cas.

Les travaux de réfection du réseau d'eau potable route de la gare sont terminés, la remise en état de la voirie faite sommairement en attendant la réfection totale de la voirie projet de co-maitrise avec le département en cours d'élaboration. À cette occasion les trottoirs seront repris...

Nous réaliserons un **cheminement doux** (utilisable par les piétons et les vélos) entre l'Espace Maurice Fost et le rond-point d'entrée du village pour sécuriser les trajets lycéens/collégiens à l'accès de l'abri bus ainsi que les promeneurs.

À l'école la modernisation de l'alarme incendie et de l'alarme intrusion a été réalisée l'automne dernier. Une étude d'extension du réfectoire a été engagée avec pour objectif des travaux dans les meilleurs délais, le permis de construire vient d'être déposé pour une extension de 28 m².

La **nouvelle Boulangerie** est opérationnelle depuis la fin septembre. Nous souhaitons à M. et Mme Denizet une belle réussite et nous espérons que ce service vous donne toute satisfaction. Aussi, vous avez retrouvé le marché du samedi autour de ce nouveau lieu de vie.

Nous attendons le nouveau **Plan de Prévention des Risques Inondation** (PPRI) courant 2024 pour enfin pouvoir poursuivre la procédure de révision du PLU. Pour l'instant le classement d'un fossé en risque débordement nous interdit l'urbanisation à proximité (nous faisons appel de cette décision officielle).

Nous avons envoyé, mi-novembre, à l'**Établissement Public Foncier** une lettre de demande de résiliation de la convention pré-opérationnelle signée le 28 octobre 2021. Nous mettrons à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal cette résiliation quand nous recevrons l'aval de l'EPF (commission en mai 2024) et tous les documents relatifs à cette opération.

Une étude sur la réhabilitation de la partie basse du **vieux village** a été réalisée en 2023 et nous préparerons des dossiers de subvention pour engager prochainement des travaux de mise en sécurité.

Les actions de **débroussaillage** autour des habitations sont en grande partie réalisées et cela contribue à la sécurisation de nos habitations. Pour information, les services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) viendront contrôler les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage) réalisées par la

commune et les particuliers en novembre 2024 car il s'agit bien d'une obligation et pour les communes et pour les administrés.

La vie de tous les jours c'est aussi la vision pour le futur et les projets à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de vie de nos administrés.

Nous continuons le passage de l'**éclairage public** en LED dernière tranche mi-mai et nous avons remplacé les projecteurs église, horloge et château.

Une pensée pour nos jeunes en terminant le **city stade** par la création d'un sol souple et des clôtures pour bloquer les ballons dans l'enceinte.

Dans l'actualité, il y a aussi :

- La rénovation prochaine des ateliers techniques
- La modernisation et la mise aux normes du rez-de-chaussée de l'auberge pour garder une activité de restauration dans le village.
- La création d'un pôle santé pour attirer de nouveaux services de soins : médecins, infirmières et autres spécialités au 1^{er} étage de l'auberge
- La transformation du 2^{ème} étage de l'auberge en 3 appartements. La SEMIGA (bailleur du département) vient de nous informer de la prise en compte des études relatives au 1^{er} et 2^{ème} étage.

Voilà, c'était en quelques mots une vision sur l'avenir du village mais chaque sujet étant à développer nous pourrions le faire avec vous soit par l'intermédiaire des **conseils citoyens** soit lors de prochaines **réunions de quartiers**.

Questions / Réponses

La Redevance Incitative

Question : Dans le centre du village, les levées ne sont pas toutes badgées. Dans certains cas, les éboueurs ouvrent le bac et prennent les sacs qui sont mis dans le camion. Les administrés se demandent comment de telles levées vont être facturées ?

Réponse : Nous ferons remonter ce dysfonctionnement au service gestion des déchets de l'agglomération.

Question : Ce système n'est pas équitable car il ne tient pas compte du poids des ordures ménagères.

Réponse : Il est plus équitable dans le sens qu'il se base sur le principe du pollueur/payeur.

Question : Le prix est mal calculé puisqu'une personne paie 206 € pour 80 l et 2 personnes pour 120 l ne paient que 258 €, cet écart n'est pas représentatif.

Réponse : La grille tarifaire ne prend pas seulement en compte la collecte des ordures ménagères. Le prix comprend également le coût du traitement de tous les déchets, la collecte des apports volontaires (papier et verre), du tri sélectif (sacs jaunes) ainsi de ceux des déchetteries. Il faut comparer avec la taxe des ordures ménagères qui se trouve en 2023 sur l'avis d'imposition de la taxe foncière.

Question : Les personnes seules qui vivent dans un petit logement vont payer plus qu'avant.

Réponse : En revanche les personnes seules qui vivent dans une grande maison vont payer moins.

Question : Des réductions sont-elles prévues pour les personnes qui génèrent peu de déchets et qui sortent leur bac seulement deux fois par an ?

Réponse : Pas pour l'instant, c'est la première année, il faut avoir du recul pour permettre cela. Ceci sera remonté au service de la redevance incitative.

Question : On constate la présence de rats dans le village, peut-être cela est-il dû au changement du nombre de levées puisque les personnes gardent leurs ordures ménagères plus longtemps ?

Réponse : Nous allons réfléchir à ce problème. Nous faisons à l'école si besoin intervenir une entreprise pour dératiser. Le problème des rats est peut-être aussi dû aux maisons inhabitées dans le centre du village (Intervention d'un administré).

Question : Ce système va occasionner plus de dépôts sauvages comment sont-ils gérés ?

Réponse : Ils sont ramassés par les agents techniques du village. L'agglo a fourni deux conteneurs de 660 l qui servent à stocker ces dépôts sauvages. Pour cette année c'est l'agglo qui prend en charge le coût des déchets sauvages.

Question : Il faut garder des poubelles urbaines dans le village.

Réponse : Il y en a sur le plateau et à côté de la boulangerie. La mairie ne souhaite pas en mettre davantage.

La convention avec l'EPF (Établissement Public Foncier)

Question : la résiliation de la convention ?

Réponse : Le maire confirme qu'elle a bien été résiliée en novembre dernier par courrier. Nous avons sollicité le remboursement de la maison préemptée par la mairie sur deux ans. La commission de l'EPF statuera en mai 2024. La mairie n'a eu que des réponses officieuses. Le 1^{er} remboursement de la maison a été inscrit dans le budget 2024. Nous inscrivons cette résiliation lorsque nous aurons tous les éléments à l'ordre du jour d'un conseil municipal.

Auberge

Question : Comment expliquer le montant prévu pour l'aménagement de ce bâtiment et du manque d'anticipation ?

Réponse : Le maire rappelle que dans un premier temps l'auberge, mise en vente pendant au moins deux ans, a été proposée, lors d'un compromis de vente, à un maçon de Bagnols-sur-Cèze qui voulait y faire 11 logements. Après avoir rencontré le potentiel acquéreur, dont le projet n'était pas abouti, les élus ont décidé de préempter l'auberge le 20 décembre 2022, nous n'avions que jusqu'au 3 janvier 2023 pour décider. Il a fallu agir rapidement en raison des délais légaux à respecter.

Questions : Comment la commune va-t-elle pouvoir rentabiliser cet investissement et les travaux qu'il faut y faire ? Quelles subventions la commune peut-elle obtenir ?

Réponses : Pour l'instant, la commune est dans la phase des études. Des subventions ont été demandées pour le rez-de-chaussée et les étages seulement à l'État.

Pour la partie restauration, le traiteur du village a rencontré un élu, il était intéressé par le rez-de-chaussée du bâtiment pour y exercer son activité de traiteur et ferait de la restauration un jour par semaine, des soirées à thème lors de certaines occasions comme la Saint Valentin...

Question : Y a-t-il eu un appel à candidatures pour cette partie restauration ?

Réponse : Non car personne d'autre n'est venu en mairie pour proposer ses services.

Pour le 1^{er} étage, il est prévu d'installer des cabinets médicaux et deux logements, au second étage, il y aura des logements à louer.

Question : L'installation d'un cabinet médical au 1^{er} étage, même s'il y a un ascenseur et avec une activité de bouche au rez-de-chaussée n'est pas adaptée.

Réponse : La mairie a rencontré la SEMIGA, un bailleur social du Département du Gard qui prendrait à sa charge les travaux et la gestion des logements dans le cadre d'un bail emphytéotique. Avec cet organisme, il y aura moins de logements que ce qui était prévu par la personne qui avait signé un compromis avec les propriétaires

de l'auberge. Pour l'instant la SEMIGA va prendre en charge les études et n'a pas soulevé de problème du partage des lieux avec d'autres activités comme la restauration en rez-de-chaussée.

La voirie

Question : Quand la route de la Gare sera-t-elle refaite ainsi que les trottoirs qui sont impraticables actuellement ?

Réponse : À la suite des travaux de branchements d'eau et d'assainissement, des réparations d'urgence ont été faites, Elle sera refaite ultérieurement en co-maîtrise avec l'unité territoriale. Les travaux se feront certainement courant 2025.

Question : Le chemin Champ Fleuri qui va vers Saint-Etienne-des-Sorts est à reprendre, le chemin des Détours également.

Réponse : Ce dernier est prévu dans le budget. La proposition est de durcir la voirie par du goudron dans les virages. Les plus gros nids de poule du chemin Champ Fleuri seront bouchés cette année.

Question : La route de Saint-Etienne-des-Sorts en sortie de Vénéjan s'affaisse.

Réponse : L'Unité territoriale de Bagnols sur Cèze sera prévenue.

Question : Sur le chemin derrière l'école qui mène au nouveau parking et à 2 habitations existantes, le bornage du terrain entre les deux propriétés a été effectué. La largeur de la voirie semble être inférieure à 4 m et le aussi du talus de l'école semble se trouver chez le voisin.

Réponse : Le maire se rendra sur place.

Le passage à niveau et ancienne gare

Question : Est-ce que le passage à niveau va être supprimé ?

Réponse : Le passage à niveau qui mène à la route vers Saint-Nazaire ne sera pas fermé. Avec le Maire de Saint Nazaire, nous avons rencontré à plusieurs reprises les services de la SNCF pour s'en assurer.

Question : Que va devenir l'ancienne gare et ses abords remplis d'affaire en tout genre et le fourgon.

Réponse : La SNCF souhaite racheter cette maison et ses abords, pour la démolir. Le but est de sécuriser la voie ferrée et le passage à niveau. Avec la reprise du transport de voyageurs, les mesures de sécurité doivent être revues. Cela fait partie des obligations qui permettent au passage à niveau n°25 d'être pérennisé.

Le stationnement dans le centre du village

Question : Il y a un problème de nombreuses voitures sont mal garées lors de la sortie des écoles.

Réponse : La policière municipale a déjà fait des rappels à l'ordre mais n'a pas encore verbalisé.

Question : Il y a aussi le problème des gens qui se garent devant une porte de garage pour aller à l'agence postale.

Réponse : Un rappel sera fait.

Urbanisme

Question : Qu'en est-il de la maison située au 131 chemin du centre aéré ?

Réponse : Le maire a établi les PV pour travaux effectués sans autorisation d'urbanisme, les procédures sont transmises au Préfet du Gard, au tribunal de Nîmes par l'intermédiaire de Mme la Procureure de la République et la gendarmerie de Pont-Saint-Esprit. Un Arrêté Interruptif de Travaux a été pris. Pour l'instant tout est à l'arrêt. Nous n'en savons pas plus sur cette maison. Les procédures sont toujours en cours auprès du tribunal (depuis 2018).

Question : Au plan du Bouquet, un habitant a installé sur un terrain, une caravane sans autorisation ?

Réponse : Le maire va faire les démarches nécessaires pour lui signifier que cela est interdit.

Question : le PPRI (Plan de Prévention des risques naturels d'Inondation) ?

Réponse : Dans l'attente du PPRI (en cours de révision par les services de l'Etat qui classe dès à présent le fossé qui traverse le village de Montière au Trion en cours d'eau avec un risque de débordement et non de ruissellement, la modification du PLU est à l'arrêt.

La mairie a alerté sur ce risque débordement qui ne correspond pas à la réalité. Les agriculteurs aussi doivent faire des démarches pour éviter ce classement en risque débordement.

De ce fait, certains terrains jusqu'ici constructibles ne le sont plus.

Question : Un administré demande s'il est prévu de résoudre le problème de la maison abandonnée par ses héritiers, sise Place des Consuls, qui pose des soucis de sécurité pour les enfants et de broussailles. Il demande de couper un cyprès.

Réponse : La Mairie va lancer une étude de sécurisation et va couper l'arbre qui gêne.

Question : Le PLU étant à l'arrêt, lorsqu'il sera repris prévoyez-vous une concertation avec la famille concernée du centre village et les riverains.

Réponse : Le PLU concerne l'intérêt général et non les intérêts privés, une réunion publique d'information pour tous les Vénéjanais pourrait être envisagée si les modifications sont importantes.

Les jardins familiaux

Questions : Où en est-on ? Des subventions ont-elles été demandées ?

Réponses : Le montant prévu au budget est de 25 000 €. Pas de demande de subvention le montant n'est pas assez élevé pour demander le fonds de concours de l'agglo. Par contre nous avons oublié de dire que nous avons fait une demande au Fonds Leader (européen) et au Département (voir PV du conseil municipal du 20 avril 2023) et nous n'avons eu aucun retour. Le forage va être réalisé le lundi 6 mai.

Éclairage public

Question : Derrière la zone d'activité, il y a deux éclairages publics qui ne servent à rien, chemin de Bombe cul ?

Réponse : Il a déjà été demandé au SMEG30 qui a la délégation de l'éclairage public de faire le nécessaire, nous allons les relancer.

Question : Y aura-t-il de l'éclairage public sur le nouveau parking derrière l'école ?

Réponse : Nous allons étudier cette possibilité et en discuter avec le SMEG30.

Questions diverses

Question : Est-ce qu'il y a toujours un correspondant du Midi Libre pour Vénéjan ? Rien de ce qui se passe à Vénéjan n'apparaît dans le journal ?

Réponse : Nous aurions été informés s'il n'y en avait plus.

Question : Dans le composteur collectif, certaines personnes y mettent du pain, des papiers, des canettes, des agrumes... alors qu'il est bien indiqué les aliments que l'on peut y mettre. Il faudrait indiquer que pour les agrumes et les bananes on peut les mettre mais en les découpant au préalable.

Réponse : Nous allons en parler à l'agglomération du Gard Rhodanien et réfléchir à une solution possible.

Question : Grand-Rue de Vénéjan, les gens roulent trop vite, ne pourrait-on pas mettre un feu afin de les ralentir pour la sécurité de tous ?

Réponse : Nous allons en parler en réunion d'élus et voir le coût de cet investissement non prévu au budget.

Question : Qui assurera l'arrosage des plantes de la place de la fontaine qui va être fleurie à la suite de la commande des fleurs passée par la mairie au Sou des écoles ?

Réponse : Ce sont les emplois saisonniers qui le feront en été.

Question : Les chats non stérilisés prolifèrent dans le village, Est-ce que la commune pourrait conventionner avec une association pour lancer une campagne de stérilisation ?

Réponse : Nous souhaitons connaître les associations avec qui nous pourrions conventionner.

Question : Est-ce que la source de Font Froide sera débroussaillée ?

Réponse : Les agents techniques seront envoyés sur les lieux pour cet entretien.

Question : Le stationnement du véhicule du nouveau propriétaire de la Maison des Alpilles, contre l'escalier pose un problème. A qui appartient l'escalier ?

Réponse : Ce dernier appartient au propriétaire de la Maison des Alpilles, avec une servitude pour l'emprise au sol de l'escalier. Le maire ira à sa rencontre afin qu'il ne laisse pas son véhicule à cet endroit-là pour ne pas gêner les riverains et les usagers.